

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

24 septembre 2012

---

MOBILISATION DU FONCIER PUBLIC EN FAVEUR DU LOGEMENT ET OBLIGATIONS  
DE PRODUCTION DE LOGEMENT SOCIAL - (N° 200)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 381

présenté par  
Mme Linkenheld

-----

**ARTICLE 8**

Compléter l'alinéa 10 par les mots :

« au 1<sup>er</sup> janvier de l'année précédente ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à préciser l'année de référence du potentiel fiscal médian de l'ensemble des communes soumises à prélèvement prise en compte pour l'application de cet alinéa.